





Le directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et les professeurs des écoles de Haute-Savoie

Division du 1^{er} degré DIV 1

Objet : Demande de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2017/2018

Références : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984

Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié

Décret n°2007-611 du 26 avril 2007

Téléphone 04 50 88 41 59 Télécopie 04 50 51 47 36

Affaire suivie par Armelle Fernandez

Mél : armelle.fernandez @ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy
Cedex

La disponibilité est la position du fonctionnaire titulaire qui, placé hors de son administration ou de son service d'origine, cesse de bénéficier, dans cette position, de sa rémunération, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Toutefois, dans le cas d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans, le temps passé en disponibilité compte dans la durée de cotisation pour la retraite.

Les disponibilités sont accordées pour une année scolaire complète, soit du 1^{er} septembre au 31 août et ce, sous réserve de nécessité de service.

Toutes les demandes de mise en disponibilité entraînent automatiquement la perte du poste occupé. Celui-ci sera porté au mouvement pour être pourvu à la rentrée 2017.

TYPES DE DISPONIBILITÉ

1° - De droit:

Motif	Durée sur l'ensemble de la carrière	Pièces justificatives
DISPONIBILITÉ DE DROIT		
Pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel le fonctionnaire est lié par un PACS, à un enfant, ou un ascendant à la suite d'un accident ou pour maladie grave	1 an renouvelable (maxi 9 ans) dans les conditions requises pour l'obtenir	photocopie livret de famille ou du pacs + certificat médical
Pour élever un enfant de moins de 8 ans	1 an renouvelable jusqu'au 8ème anniversaire de l'enfant	photocopie du livret de famille
Pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel le fonctionnaire est lié par un PACS, à un enfant à charge, à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	1 an renouvelable dans les conditions requises pour l'obtenir	photocopie livret de famille ou du pacs + certificat médical + éventuellement carte d'invalidité
Pour suivre le conjoint ou le partenaire avec lequel le fonctionnaire est lié par un PACS lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle à raison de sa profession en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire cas particulier d'un conjoint exerçant en Suisse : selon le lieu précis d'activité du conjoint, la décision de mise en disponibilité sera arrêtée par l'Inspecteur d'Académie après avis de la CAPD.	1 an renouvelable dans les conditions requises pour l'obtenir	attestation de l'employeur du conjoint (pas de photocopie du bulletin de salaire) si la situation de famille est nouvelle : photocopie livret de famille ou du pacs
Pour adoption déplacement dans un DOM – COM – NIIe Calédonie ou à l'étranger en vue de l'adoption d'un enfant	6 semaines maximum par agrément	copie de l'agrément (code de l'action sociale et des familles articles L 225- 2 et L 225-17)
Pour exercer un mandat d'élu local	durée du mandat	demande de l'intéressé

2° - Sur autorisation, accordée sous réserve de nécessités de service :

DISPONIBILITÉ SUR AUTORISATION				
Etudes ou recherches présentant un intérêt général	1 an renouvelable (maxi 6 ans)	attestation d'inscription de l'université ou de l'organisme de formation ou certificat de scolarité		
Convenances personnelles	1 an renouvelable (maxi 10 ans)	l'enseignant qui se propose d'exercer une activité privée doit en informer par écrit la DSDEN – Bureau DIV 1		
Pour créer ou reprendre une entreprise (code du travail art. L.351-24)	1 an renouvelable (maxi 2 ans)	avoir accompli au moins 3 ans de services effectifs dans l'administration + inscription au registre du commerce		

Les disponibilités sur autorisation font l'objet d'une étude au cas par cas en tenant compte des contraintes dues aux nécessités de service.

MODALITES DE DEPOT ET DE TRANSMISSION DES DEMANDES

. Demande de disponibilité : 1ère demande et renouvellement

Les demandes devront parvenir à mes services au plus pour le <u>lundi 13 février 2017</u> à l'aide du formulaire joint en annexe.

Je vous rappelle que toutes les demandes de disponibilité doivent être transmises avec <u>les pièces justificatives</u> demandées.

Les demandes de mise en disponibilité formulées avant un changement de département par voie informatisée seront, de ce fait, automatiquement annulées.

. Demande de réintégration après une disponibilité

Les demandes de réintégration (faites sur papier libre) devront parvenir à mes services avant le <u>13 février 2017</u> délai permettant aux personnels concernés de participer au mouvement départemental.

Christian BOVIER

DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ 1ère demande				
M /	·			
(nom marital)	(nom de naissance)	(prénom)		
Affectation précise en 2016/2017 (si 1ère	e demande) :			
		(résidence administrative)		
à titre provisoire : □	à titre définitif : 🗖			
Date de naissance :	. Corps : D professeur des écoles D	instituteur		
Adresse personnelle :				
Téléphone :	email :			
TYPE DE DISPONIBILITÉ				
□ * pour suivre u (cas particulier : po disponibilité sera a □ * pour donner b) SOUS RESERVE DES NE pour suivre des étu pour créer ou repre pour convenance p (joindre une lettre	udes □ * endre une entreprise □ *	Suisse, la décision de mise en ès avis de la CAPD) ersonnelle)		
RAPPEL: La disponibilité est annuelle: donc renouvellement en janvier chaque a Pendant la durée de la disponibilité - ne perçoit plus de traitement - n'a plus droit à l'avancement - ne cotise plus pour la retraite et il perd son poste s'il est affecté SIGNATURE DE L'IEN ET AVIS MOTIVE (nnée , le fonctionnaire: Signature à titre définitif	, le		